



LETTRE DU PRESIDENT ET DU BUREAU de France Nature Environnement Midi Pyrénées

Le 1er JANVIER 2020

POUR SON INDEPENDANCE, FNE MIDI-PYRENEES CONTINUE de SOLLICITER VOTRE SOUTIEN

La Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Midi-Pyrénées, regroupe plus de 100 associations s'impliquant toutes dans leurs territoires avec des bénévoles et salarié.e.s.

La crise environnementale est désormais au cœur des préoccupations des citoyen.ne.s. Que ce soit face au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, ou pour la nécessité de transformer notre modèle agricole nous sommes des millions en France à exprimer notre inquiétude et notre volonté de mutation profonde des pratiques en signant des pétitions telles que " l' appel des coquelicots" ou en marchant pour le climat.

Parallèlement, les structures associatives de protection de la nature et leurs fédérations au niveau national, régional, départemental ou local agissent au quotidien, et sont l'indispensable relais entre les citoyen.ne.s, les acteurs socio-économiques, les responsables politiques et les pouvoirs publics.

Mais ces associations sont très souvent dans une situation économique fragile, notamment du fait des aléas et coupes budgétaires de l'État ou des collectivités. Pourtant, nous sommes considérés comme légitimes et défenseurs de l'intérêt général par l'immense majorité des citoyen.ne.s, lorsque nous alertons ou luttons contre les atteintes à la nature, aux paysages, aux espèces, agissons quotidiennement contre la pollution de l'air, de l'eau, des sols, et que nous prônons un aménagement eco-responsable du territoire, avec le renforcement des transports en commun, du vélo, ainsi que la conversion vers un modèle agricole vertueux.

FNE Midi-Pyrénées a toujours besoin de vous !

Pour pouvoir continuer à agir au quotidien dans ses plaidoyers, et poursuivre sa veille écologique, sensibiliser à la fois les citoyens, les responsables politiques et les acteurs économiques, assurer des formations, diffuser des outils pédagogiques et entreprendre des actions juridiques pour faire respecter le droit de l'environnement.

Aujourd'hui afin de pérenniser notre action, votre soutien nous est indispensable, de la façon la plus directe en faisant un don*, ou par d'autres actions que vous pouvez retrouver ici.

Pour le Bureau de FNE-Midi-Pyrénées,
Thierry de NOBLENS, Président

* Pour mémoire : tout don fait à FNE Midi-Pyrénées, ouvre droit à réduction fiscale (66% du montant du don pour les particuliers, et 60% pour les entreprises, pouvant être déduit des impôts). Un don de 100€ ne coûte en réalité que 33€ à son donateur.